L'ÉCHO DE LAUZIERE

Imprimé par nos soins—Ne pas jeter sur la voie publique

Bulletin municipal

Le Brusquet

N° 131 — Juin 2023

Le mot du Maire

Brusquetières, Brusquetiers, chers Amis

Nous vous donnons rendez-vous avec le Conseil Municipal, le 20/06/2023 à une réunion publique à 18h30, salle polyvalente, pour faire un bilan à mi-mandat et surtout recueillir vos attentes, vos souhaits et vos idées.

Ces réunions doivent faire l'objet d'échanges constructifs et amicaux, pour faire avancer notre commune et pour clarifier certaines décisions. Le Conseil ou le maire ne peuvent pas tout faire, mais nous pouvons faire remonter vos observations et prendre en compte vos différentes remarques dans la mesure du possible (contraintes financières, règlementaires ou de domaine de compétence…).

C'est avec ces échanges, que la démocratie avance, et que notre village essaye de s'adapter aux différentes attentes des habitants.

Le travail que nous menons tous les jours va dans ce sens, et vos avis seront les bienvenus.

Dans l'attente de vous rencontrer, amicalement

Votre Maire Gilbert REINAUDO

SOMMAIRE

- **Le mot du Maire**
- **8 mai**
- **Etat civil**
- **Compostage**
- **Bibliothèque**
- **Réunion publique**
- **Fête de la St Jean**
- **Mars bleu**
- **Formation 1er secours**
- **Exercices pompiers**
- **Projection**
- **Conseils municipaux**

Cérémonies du 8 mai

Le 8 mai dernier, monsieur le Maire, Gilbert REINAUDO et les élus avaient donné rendez vous aux administrés pour le traditionnel hommage aux combattants morts pour la France. Le 8 mai est l'occasion de se rappeler combien nos aïeuls ont souffert. Les combattants, les résistants, les civils, les femmes et les hommes qui n'ont jamais abdiqué devant l'ennemi. Il était impératif pour nous les élus, mais aussi la gendarmerie et les pompiers d'honorer leur mémoire. Qu'ils soient à jamais remerciés pour leur sacrifice.

État Civil

Mairie Le Brusquet

Naissances

Anna
fille de Cathlyne BAU et Frédéric GAETHOFS
petite-fille de Claudine MASSE,
(ancienne conseillère municipale)

Le Conseil Municipal adresse ses meilleurs vœux et ses plus vives félicitations aux heureux parents et grands-parents.

Mariages

Li Nòvi

Océane LEMOINE et Maxime MUET
le 29 avril 2023

Hélène SAUTRIAU et Sébastien NOEL
le 20 mai 2023

Le Conseil Municipal adresse ses plus vives félicitations et ses meilleurs vœux de bonheur à ces familles.

Plateforme de

Provence **A**lpes **A**gglomération a lancé en 2022 un appel à candidatures **"1 commune – 1 plateforme de compostage partagé"** auprès des communes désireuses d'accueillir une plateforme de compostage partagé gratuitement.

Avec l'équipe du conseil municipal, conscients de l'urgence environnementale, nous avons rapidement pris la décision de candidater. En mettant en place un nouveau partenariat entre la commune et l'agglomération, nous en avons vu une opportunité pour les habitants de la commune.

Ce dispositif est financé par la Région Sud PACA et l'ADEME. Il est réalisé en partenariat avec l'association "À Fleur de Pierre" chargée de la fabrication des plateformes, et l'association "GESPER" chargée de son animation.

L'objectif ?

Accompagner et soutenir les habitants qui, conscients des enjeux liés à la réduction des déchets, souhaitent diminuer leurs ordures ménagères. Ces plateformes permettront de valoriser les déchets alimentaires des habitants de la commune et d'obtenir un compost qui pourra être récupéré par les utilisateurs du site pour amender leurs plantations et les espaces verts communaux.

Je remercie également Christelle Couet, conseillère municipale et Cyril Gimenez, responsable des services techniques de la mairie, qui se sont portés volontaires comme référents. Par la formation à laquelle ils ont assisté, ils pourront assurer le suivi de la plateforme de compostage et faire le lien avec la collectivité.

Quelques chiffres pour 2022

- 14 602 tonnes d'ordures ménagères soit 307 kg par habitant ont été collectées.
- 4 200 tonnes de bio déchets ont été enfouies, pour un coût de traitement très élevé, estimé à 630 000€ pour l'ensemble des administrés de l'agglomération, à travers la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.
- les bio déchets (déchets alimentaires et déchets verts) représentent près d'un tiers de nos ordures ménagères qui partent à l'enfouissement, soit sur notre territoire près de 90 kg par habitant et par an.

Les lois actuelles imposent de réduire les déchets enfouis de 50% en 2025 par rapport à l'année de référence de 2010. De son côté, l'Etat augmente la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de 160% (de 25€/tonne à 65€/tonne) et diminue les capacités des centres d'enfouissement de 40%, d'ici 2025.

Nous devons donc agir individuellement et collectivement pour la réduction de nos déchets et cette plateforme est une très bonne occasion de participer activement à cette démarche.

L'inauguration du 17 mai, en présence de Yannick Baldo, responsable du service déchets à PAA, a rassemblé une quinzaine de personnes très motivées et au total 25 bioseaux ont été distribués. Des conseils, astuces et informations sur les enjeux de la réduction de nos déchets ont été échangés avec pédagogie et ont permis de lever quelques freins.

e compostage

A ce jour, un des deux bacs de dépôts est déjà plein et le second commence à être utilisé. Les dépôts sont bien complétés de broyat, un geste essentiel à la qualité du compost.

Isabelle Debuis, convaincue de la nécessité de trier ses déchets, témoigne après quelques semaines : « Nous étions déjà dans une démarche de tri de nos emballages, la mise en place de cette plateforme nous a motivés pour ajouter le tri de nos bio déchets.
Nous avons déjà fait plusieurs dépôts depuis l'inauguration. Nous avons tout de suite constaté une grosse réduction de notre poubelle grise. Nous sommes aussi attentifs à ne pas gaspiller !
Les explications qui nous ont été données sur le mode de fonctionnement, l'évolution de la règlementation et de la gestion des déchets à l'échelle de l'agglo ont été un déclic pour composter.
Toute la famille y participe activement au quotidien, mais aussi dans le cadre professionnel où l'on parle beaucoup avec des conseils, informations qui aident à avoir les bons gestes.
Je remercie la commune pour cette initiative qui permet d'inciter chacun à trier ses bio déchets. »

Si vous souhaitez, vous aussi, composter vos bio-déchets pour réduire encore plus le poids de votre poubelle grise, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie pour commander votre bioseau.

Chaque geste compte !

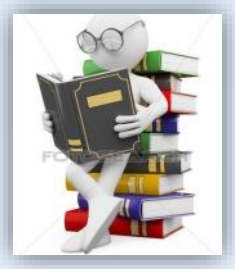

Animations à la

Mars :

Jeudi 9 Mars le club de lecture s'est réuni comme tous les mois.

Jean- Claude nous a parlé de Ludmila Oulitskaïa qui a reçu le prix Médicis étranger

en 1996 pour Sonietchka.

Monique nous a proposé "Tout le bleu du ciel "de Monica Da Costa.

Régis nous a fait voyager avec La panthère des neiges de Sylvain Tesson.

Les enfants du groupe scolaire, les maternelles sont venus écouter le conte de Joëlle "un poisson est un poisson".

Les primaires ont eu droit à" la soupe aux cailloux" contée par Hélène.

Lundi 13 mars les petits de l'école de la Javie ont écouté avec beaucoup d'attention "un petit coup de main" sélectionné par Joëlle.

Mercredi 15 mars, Régine a proposé aux enfants du centre de loisirs et à 7 enfants de l'extérieur un moment de détente avec "Flocon le lapin blanc".

Pour finir la matinée pliage, collage, alerte invasion de lapins coquins !!!!

Pour clôturer la période, **lundi 27 mars** à 18h30 Régis Coulange a organisé

une projection de 9 courts métrages pour Amnesty International sur les droits humains.

Cette projection a réuni une quinzaine de personnes.

Avril :

Mercredi 5 Avril a eu lieu le premier atelier couture animé par Nadine.Les couturières ont fait chauffer leur machine pour la confection d'un cabas à livres. Sympas les cabas...

Vendredi 14 Avril Hélène a conté aux primaires de l'école du Brusquet Rose Blanche et

Blanche Rose.

Pendant les vacances Régine a proposé le conte de La toute petite graine au centre de

loisirs et aux enfants de l'extérieur beaucoup de monde pour ce moment suivi d'un atelier "la fleur qui grandit".

Pour clôturer la période, **jeudi 20 Avril** le club de lecture en pleine forme s'est réuni.

Monique nous a fait voyager en Italie du sud avec Mama Maria de Séréna Giuliano.

a bibliothèque

Régis nous a fait partager un moment de poésie avec Lucien Jacques.

Ce poète aux multiples talents a été peintre aquarelliste, graveur.

Lucien Jacques a été aussi le premier éditeur de Jean Giono.

Pour terminer la soirée, Jean Claude nous a emmenés au temps de Louis XIV, Colbert,Mazarin.

Nous avons fait un bond en arrière dans l'histoire de France, avec Fouquet ou le soleil offusqué

de Paul Morend.

Nicolas Fouquet était le super intendant (ministre des finances) de Louis XIV, homme brillant et avangardiste pour son époque, il a suscité beaucoup de jalousie, il a été emprisonné sur ordre du roi et a finit sa vie en prison dépossédé de tous ses biens.

Mai :

Mercredi 3 mai, Nadine a proposé un atelier de pliage de recyclage de vieux livres .

Les plieurs en herbe se sont bien amusés.

Jeudi 4 mai Hélène a conté aux maternelles "les trois grains de riz".

Mercredi 17 Mai, les enfants du centre de loisirs ont eu un moment de détente avec le conte de l'arbre.

place à l'imagination les arbres de toutes les couleurs.....

Lundi 22 mai les petits de la Javie ont écouté l'histoire de Léa leur maîtresse.

Mercredi 24 mai, les grands du centre de loisirs ont fait une après-midi pliage, origami

proposé par Nathalie.

Jeudi 25 mai, le club de lecture a profité de la terrasse entre deux gouttes de pluie.

Jean Cosme nous a parlé de Boris Vian.

Bernard nous a raconté un conte auvergnat de Henri Pourrat "le troc".

Monique nous a fait découvrir "L'expérience de la pluie "de Clélie Avit.

Un roman unique qui parle avec douceur du syndrome d'Asperger.

Pour finir Jean Claude nous a parlé de Stéfan zweig auteur autrichien qui a écrit la biographie

de Honoré de Balzac "Le roman de sa vie".

RÉUNION PUBLIQUE
VENEZ DIALOGUER
AVEC VOS ELUS
MARDI 20 JUIN 2023
A 18H30
SALLE POLYVALENTE

LE BRUSQUET FÊTE LA SAINT JEAN

SAMEDI 24 JUIN 2023

Parc Ernest Corriol

15H : CONCOURS DE BOULES 2J 3B
200 € + MISES

A PARTIR DE 19H : APERITIF
CONCERT AVEC LE GROUPE LAV'ANGELS

Buvette et restauration sur place

Mars bleu - Remerciements

LA LIGUE CONTRE LE CANCER
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-Les-Bains,
Le 2 Mai 2023

Monsieur le Maire
Gilbert REINAUDO
Et son Conseil Municipal

Objet : Mars Bleu 2023

Cher Monsieur le Maire,
Chère Florence,

C'est avec toujours beaucoup de plaisir que le Comité des Alpes de Haute Provence de la Ligue contre le cancer vous dit :

Un grand MERCI !!! Pour cette première édition de MARS BLEU

Merci pour cette belle organisation et votre soutien solidaire envers les patients de notre département,
Merci à votre Conseil Municipal,
Merci à tous les Bénévoles,
Merci à vos Associations
Merci à tous les participants Adultes et Enfants

Merci pour votre bonne humeur toujours AUSSI contagieuse…

C'est avec émotion que nous avons reçu la somme de **2.552,00 €.**
Cette somme va permettre de poursuivre nos actions sur l'ensemble du département et plus particulièrement l'accompagnement des malades et leurs familles.

MERCI pour l'accueil réservé à Nathalie lors de la remise des fonds.

Rendez-vous pour **OCTOBRE ROSE 2023**
Chaleureuses salutations.

Bénévolement vôtre…

Josiane PRIAM
Présidente Comité 04
Ligue contre le cancer

LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité des Alpes de Haute -Provence
Centre Hospitalier Dignois-Quartier St Christophe-CS60213.04995 Digne Les Bains
Tél. 04.92.32.50.36 . Fax 04.92.32.47.53 . E-mail : cd04@ligue-cancer.net
N° SIRET 343 014 932 00010

COMITÉ DE LA CHARTE DE MÉCÉNAT DES ORGANISATIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES FAISANT APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Formation 1er secours

A l'initiative de la Commune, Le Centre de secours de La Javie, par l'intermédiaire du Sergent Manon PICCHI et du Sergent Kévin SAVORNIN (habitants de notre commune), a proposé à l'ensemble des agents, une formation aux gestes de premiers secours.

Tous les agents ont répondu présents, conscients du bien-fondé de ce type de connaissance.

Cette formation utile à tous les niveaux, afin de porter les premiers soins, aussi bien auprès des administrés présents dans les locaux communaux ou dans la sphère privée, qu'auprès des enfants présents à l'ACEM ou à l'école.

Ces petits gestes au départ peuvent sauver des vie ou réduire la gravité des séquelles éventuels et il faut en être conscient.

En accord avec le Centre de Secours, nous allons proposer également cette initiation aux habitants de la commune et nous vous tiendrons au courant du calendrier pour ces interventions.

Un grand merci encore à nos deux intervenants et au Chef de Centre le Lieutenant Jérémy ROCHE, pour avoir répondus avec professionnalisme et amitié à notre demande.

A l'issue de cette journée, une attestation a été remise à l'ensemble du personnel pour valider cette formation, qui sera à renouveler tous les 2 ans.

Le coin du sourire

(A Marcel)

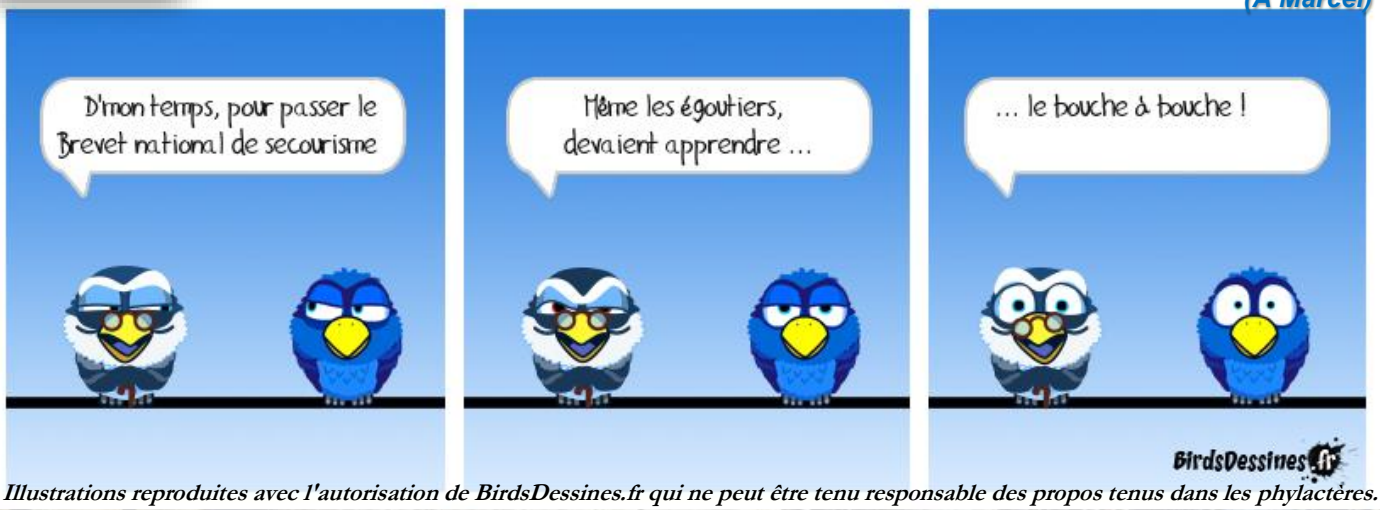

" Illustrations reproduites avec l'autorisation de BirdsDessines.fr qui ne peut être tenu responsable des propos tenus dans les phylactères."

Exercices pompiers

Dans le cadre d'une formation de maintien et de perfectionnement des acquis, les sapeurs-pompiers de la Javie, accompagnés de leurs collègues des centres de secours de Digne-les-Bains, de Seyne-les-Alpes, de Mézel et de Bras d'Asse, se sont exercés à la mise en œuvre du plan Novi.

C'est un plan d'urgence destiné à définir l'organisation permettant de faire face à un événement, quelle qu'en soit l'origine, engendrant de nombreuses victimes.

Le 29 mai dernier, un scénario fictif avait été mis en place sur la commune du Brusquet autour du stade et dans la salle polyvalente. Une quinzaine de personnes s'était portée volontaire pour jouer le rôle des blessés.

Nous souhaitions remercier tous les intervenants qui ont contribué au bon déroulement de l'exercice et saluons plus particulièrement l'engagement et le dévouement de nos pompiers au quotidien.

Association Vallées du Bès

LE BRUSQUET

SALLE POLYVALENTE

VENDREDI 30 JUIN

20 Heures 30

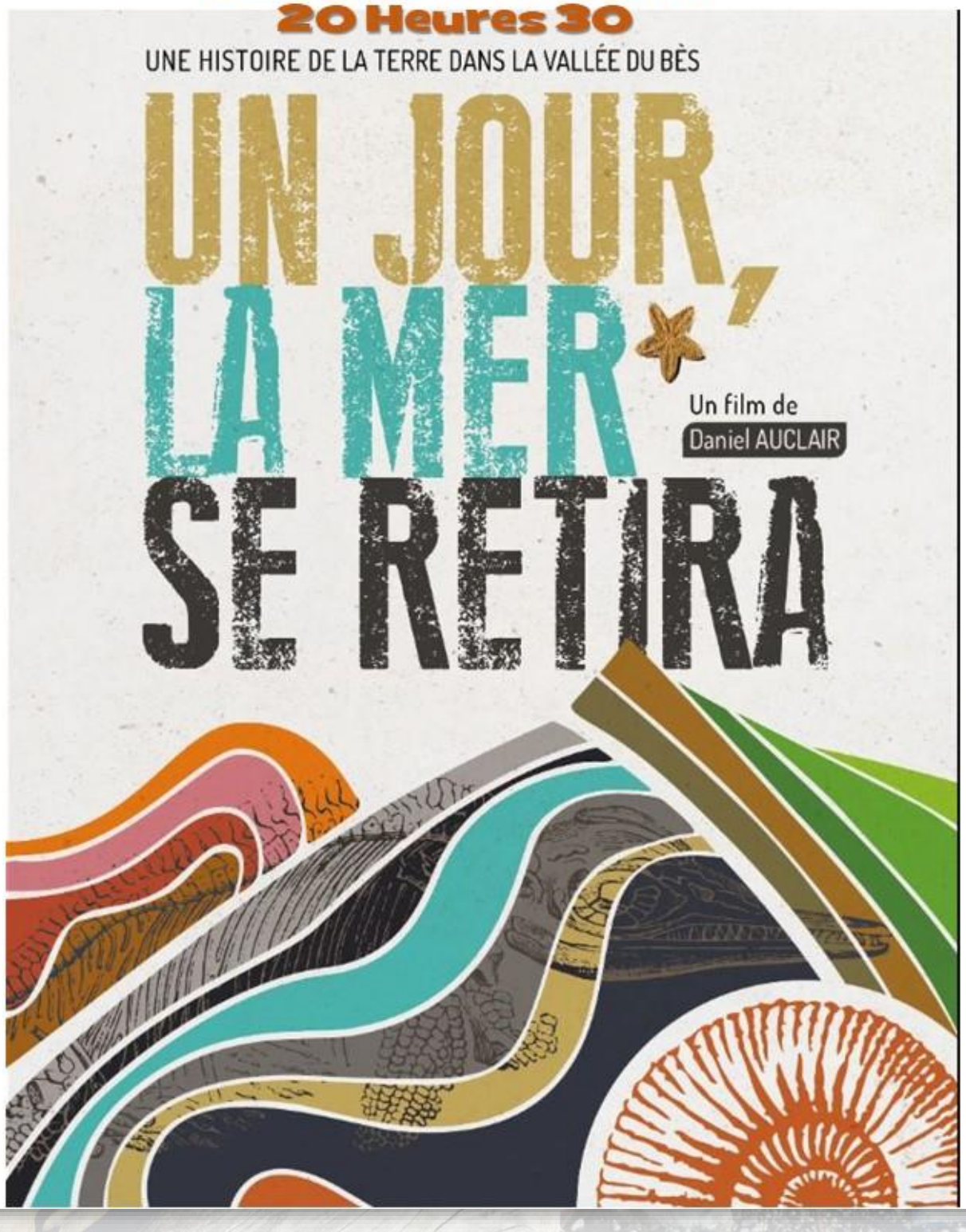

Conseils Municipaux

Séance du 24 janvier 2023

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames : CORRIOL/ MAGAUD/ SARRON
Messieurs : REINAUDO/ DUBUS/ PAU/ IAVARONE KISTON/ NOTO

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Arnaud VAUDREMONT à Monsieur Gilbert REINAUDO
Madame Manon BELTRANDO à Monsieur Laurent DUBUS
Madame Florence FRANÇOIS à Monsieur Serge PAU
Monsieur Gérard GUIEU à Monsieur Gérard IAVARONE
Madame Christelle COUET à Madame Marion CORRIOL
Madame Véronique BIGGI à Madame Jennifer MAGAUD

Secrétaire de séance : Madame Marion CORRIOL
Secrétaire administrative : Madame Claudie LEPORT-DELONG

1 / Approbation du procès-verbal du 15/12/2022
Approuvé à l'unanimité

2 / Délibération : Décision budgétaire – Autorisation de dépenses BP 2023 :
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.
Le montant total des prévisions d'investissement étant de 275.708,37 € ; la limite autorisée est donc de 68.927,09 € soit ¼.
Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1er janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisation de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
VU l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;
CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :
AUTORISE : Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisation de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget.
Approuvé à l'unanimité

3 / Délibération : Modification Adoption du règlement intérieur de l'ACM « Les Pitchouns » :
Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif : Les Pitchouns du 15/12/2020.
Cette modification porte sur :
La Gestion des accueils :
Toute modification d'inscription devra être signalée à l'accueil administratif de l'ACEM ou sur le portail citoyen au plus tard le jour même à 8h35 avec une trace écrite (mail, SMS…).
A compter du 1er janvier 2023, toute décommande hors délai sera facturée, exception faite de la présentation d'un certificat médical.

Ce rapport présenté à l'assemblée délibérante doit être voté pour son application.

Après présentation de ce rapport,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
-**ADOPTE** la modification du règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif : Les Pitchouns.
Approuvé à l'unanimité

4/ Délibération : Autorisation pour la vente du véhicule camion Renault Mascott diesel 2006 du service technique à un particulier :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la publication pour la vente du camion du service technique de marque RENAULT MASCOTT 2006, diesel, 84.721 km,
Après réception et étude des offres reçues par courrier, et la décision d'attribution au plus offrant,
Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Municipal,
Vu la proposition d'achat d'un particulier pour la somme de 7.000 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
- **DECIDE :** d'autoriser la vente de véhicule de marque « Renault Mascott» diesel, 2006 – 84721 km à Monsieur Kévin ALBERTO.
- **FIXE** : le tarif de cette vente pour 7.000 €
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles

à la réalisation de cette vente.
Approuvé à l'unanimité

5/ Renouvellement d'une Ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

- Renouvellement Ligne de trésorerie
- Plafond : 150.000 €
- Durée : un an
- Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné (flooré à zéro) + marge 0,70 %
- Base de calcul des intérêts : 365 jours
- Commission de confirmation : 0,20 %
- Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation
- Montant minimum d'un tirage : 20.000 €
- Pas de frais de dossier ni de parts sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
DECIDE : *de renouveler la ligne de trésorerie de 150.000 € auprès du Conseil Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,*
DECIDE : *d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la commune,*
MANDATE : *Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.*
Approuvé à l'unanimité

Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier dans le cadre du « Fond Vert » par la Préfecture des Alpes de Haute-Provence sera déposé en complément de la DETR 2022 concernant les changements des menuiseries et volets des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire donne lecture, à l'ensemble du conseil municipal, du bilan de l'année 2022 établi par la gendarmerie sur le nombre d'interventions, sur le territoire de la commune, en sécurité routière, interventions diverses, délinquance…

Madame Anne SARRON demande à Monsieur le Maire l'avancée du projet « installation de caméras de surveillance » sur la commune. Monsieur le Maire confirme que le projet est en cours de réalisation mais qu'une seule caméra sera installée au niveau de la route départementale face à la mairie. Cet investissement est subventionné à hauteur de 80 %.

Information sur le personnel communal :
Monsieur Laurent DUBUS informe que la collectivité a en projet le recrutement de 2 personnes en service civique.
Madame Jennifer MAGAUD demande dans quels domaines d'activités professionnelles ils interviendront ? Monsieur Laurent DUBUS précise qu'ils seront répartis au niveau de l'ACM, le service administratif, notamment en termes de communication et d'une aide ponctuelle à la bibliothèque municipale.

Information sur les travaux :
Monsieur Gérard IAVARONE indique que le service technique a en charge actuellement la réfection de certains logements communaux.

Madame Anne SARRON souligne qu'au chemin de la gourre, à certains endroits, cette voie est verglacée, comment cela s'explique-t-il ?
Monsieur Gérard IAVARONE précise que ce phénomène est du à des infiltrations d'eau sur des terrains situés plus hauts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.

La secrétaire de séance : Marion CORRIOL

Séance du 28 février 2023

La séance est ouverte à 18 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames : BELTRANDO/ CORRIOL/ COUET/ FRANÇOIS/ MAGAUD/ SARRON
Messieurs : REINAUDO/ DUBUS/ IAVARONE/ KISTON/ NOTO

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Serge PAU à Monsieur Laurent DUBUS
Monsieur Arnaud VAUDREMONT à Monsieur Gilbert REINAUDO
Madame Véronique BIGGI à Madame Jennifer MAGAUD

Excusé : Monsieur Gérard GUIEU

Secrétaire de séance : Madame Manon BELTRANDO
Secrétaire administrative : Madame Claudie LEPORT-DELONG

1 / Approbation du procès-verbal du 24/01/2023

Approuvé à l'unanimité

2/ Présentation de l'étude des chiroptères par Elfie LOUBINOUX, chargée de projets au groupe chiroptères de Provence :

- Expertise et rénovation de Notre-Dame de Lauzière :
Il a été constaté la présence de chauves-souris en reproduction et en hibernation. Des aménagements vont être réalisés pour limiter les courant d'air, isoler et sanctuariser des pièces réservées pour les chauves-souris.
- Expertise réalisée sur 3 autres édifices religieux (église du Mousteiret, Chapelle Saint-Maurice et église Notre Dame du Brusquet).
Les financements sont réalisés par l'office français de la biodiversité (OFB) en partenariat avec France nature environnement. Une convention refuge va être signée par la commune. Cette convention est un label reconnu par les institutions et permettra de valoriser la présence des chauves-souris, de sensibiliser et de communiquer sur leur protection et de contribuer à la diffusion des connaissances.
Par ailleurs, l'association Chiroptères de Provence va créer un livret de 12 pages sur la conciliation de la rénovation du bâti et des chauves-souris à destination des élus et des techniciens de territoire.

3/ Délibération : Autorisation de rejet au fossé communal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de création de 11 villas, d'une résidence senior et d'un cabinet médical, sis chemin de l'Arzieras au BRUSQUET, la

société France PATRIMOINE sollicite l'autorisation de rejeter le débit de fuite des bassins de rétention des eaux pluviales (débit de fuite = 20 L/s/ha d'opération, soit 28 L/s) dans le fossé communal longeant le chemin de l'Arzieras.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
DÉCIDE : *d'émettre un avis favorable pour ledit rejet.*
AUTORISE : *Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette réalisation.*
Approuvé à l'unanimité

4/ Délibération : Tarifs curage des caniveaux du réseau pluvial :

Dans le cadre de la convention signée avec Provence Alpes Agglomération pour l'entretien des fossés (compétence de l'agglomération assurée par la commune) Monsieur le Maire, expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs main d'œuvre des employés du service technique ainsi que de l'utilisation du tractopelle pour le curage des caniveaux du réseau pluvial afin de facturer à l'agglomération les services effectués par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :
FIXE : le tarif d'utilisation du tractopelle à 100 euros/heure et pour la main d'œuvre au taux horaire chargé des employés du service technique.
AUTORISE : *Monsieur le Maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.*
Approuvé à l'unanimité

5/ Questions Diverses :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société H2P est en charge de la gestion des logements communaux.
La continuité de partenariat avec cette société est posée. Une alternative serait la reprise de gestion par la collectivité.
Si celle-ci est décidée, il faudra envisager la création d'une commission logement.

Madame Florence FRANÇOIS informe le conseil municipal que dans le cadre de Mars Bleu (mois dédié à la prévention et au dépistage du cancer colorectal), une journée sportive va être organisée le dimanche 19 mars sur la commune devant la mairie avec plusieurs associations du Brusquet. À partir de 10h, possibilités de participer à différents tournois et initiations (Gym, country, échecs, foot, tennis, bridge, ping-pong, Qi Qong), présentation de matériels d'intervention et initiation aux gestes de premiers secours par les pompiers, don du sang, stand de la ligue contre le cancer et buvette du comité des fêtes toute la journée. Toutes les recettes de cette journée seront reversées à la Ligue contre le cancer.
Cette occasion permettra de faire découvrir les associations sportives de la commune du Brusquet tout en récoltant des fonds pour la recherche contre le cancer.

Le 18 mars prochain, le comité des fêtes organise une soirée Saint Patrick à la salle polyvalente.

Madame Florence FRANÇOIS signale que Rue de l'Emporte, le béton autour de la grille sur la route est cassé ; Monsieur Gérard IAVARONE précise que cette réparation est prévue, les devis sont en cours.

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau contentieux est en cours avec un administré pour les travaux de la place du Mousteirêt.

Madame Christelle COUET demande si la réunion prévue pour faire un point sur les installations de la fibre a bien été annulée. Monsieur le Maire confirme.
Madame Jennifer MAGAUD demande où en est l'installation de la fibre dans le quartier du Viel Roustagne. Monsieur le Maire indique que d'après l'entreprise, le développement est prévu dans ce quartier mais nous n'avons pas encore de visibilités sur les dates précises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

La secrétaire de séance : Manon BELTRANDO

Séance du 12 avril 2023

La séance est ouverte à 18 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames : BELTRANDO/ BIGGI/ CORRIOL/ FRANÇOIS/ MAGAUD/ SARRON
Messieurs : REINAUDO/ DUBUS/ PAU/ IAVARONE/ KISTON/ NOTO/ VAUDREMONT

Excusés ayant donné pouvoir :
Madame Christelle COUET à Monsieur Serge PAU
Monsieur Gérard GUIEU à Monsieur Gérard IAVARONE

Secrétaire de séance : Monsieur Serge PAU
Secrétaire administrative : Madame Claudie LEPORT-DELONG

1 / Approbation du procès-verbal du 28/02/2023

Approuvé à l'unanimité

2/ Délibération : Compte de Gestion 2022 – Budget Principal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECLARE que le compte de gestion dressé par le receveur du Budget Principal, pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Approuvé à l'unanimité

3/ Délibération : Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Principal :

Le Conseil Municipal,
Examine le compte administratif 2022 du Budget Principal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :
Excédent : 270.561,26 €
Investissement :
Déficit : 183.893,94 €

Soit un excédent global de clôture de : 86.667,32 €

Hors de la présence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire, le Conseil Municipal :
Approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du Budget Principal.

4/ Délibération : Affectation du résultat :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		125 410,60 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		145 150,66 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**270 561,26 €**
D Solde d'exécution d'investissement		-183 893,94 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-58 888,17 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**-242 782,11 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**270 561,26 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		242 782,11 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		27 779,15 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Approuvé à l'unanimité

5/ Délibération : Vote des Taxes Directes Locales pour l'année 2023 :

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des finances publiques,
Vu le budget communal,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition de 2023 des taxes directes locales.
Considérant que le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023.
Considérant la suppression de la taxe d'habitation, sauf pour les résidences secondaires.
Le taux du foncier bâti communal reste inchangé à savoir 34,55 % augmenté de la part de la Taxe Foncière Propriété Bâtie du Département, transféré à la commune en compensation de l'exonération de la Taxe d'Habitation.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE : Le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales de la commune.

VOTE : Pour l'année 2023, les taux ci-dessous désignés :

IMPOTS LOCAUX	TAUX VOTES
TAXE FONCIERE BATIE	55,25
TAXE FONCIERE NON-BATIE	101,22
TAXE HABITATION (R.S.)	14,36

DIT : Que le produit fiscal résultant des taux votés ci-dessus sera celui inscrit dans l'état de notification n°1259 Mi des taux d'imposition de 2022 annexé à la présente délibération.
Approuvé à l'unanimité

6/ Délibération : Versement des subventions aux Associations 2023 :

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget municipal,
Considérant que dans le cadre du vote du budget 2023, il y a lieu de valider les demandes de subventions en direction des associations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Ne prennent pas part au vote :
Monsieur Gérard IAVARONE, ayant qualité de Président de la Société de Chasse pour la subvention allouée à cette association, et Monsieur Arnaud VAUDREMONT, ayant qualité de Co -Président pour l'association Foot Cool.

: Les crédits alloués aux associations pour l'année 2023 sont listés dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1.800 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS LA JAVIE	1.000 €
COMITE DES FETES	5.000 €
FOOT COOL	600 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	500 €
COMITE D'ORGANISATION DE LA FOIRE DE LA JAVIE	100 €
ASSOCIATION ADMR	500 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €
RESTAURANT DU COEUR	200 €
CLIC	200 €
BOUCHONS D'AMOUR 04	200 €
SECOURS POPULAIRE	200 €
LA CROIX ROUGE	200 €
TOTAL GENERAL	**12.100 €**

Pour l'ASLB (Association Sports Loisirs du Brusquet) et le Football Club Le Brusquet :
Ces 2 associations n'ont demandé aucune subvention pour 2023.

: Que ces crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours au :
Chapitre : 65
Nature : 6574

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Monsieur Jérémy ROCHE l'informant que quelques jeunes sapeurs -pompiers du centre de secours de La Javie ont l'intention de se rendre en UKRAINE pour apporter des besoins alimen-

taires, pharmaceutiques, autres…et par l'intermédiaire de ce courrier sollicite la commune pour une aide financière.
L'ensemble du conseil municipal est favorable à l'octroi d'une subvention mais demande à Monsieur le Maire de demander des précisions à Monsieur Jérémy ROCHE notamment sous quelle nom cette association existe afin de pouvoir verser cette aide financière.

Cette décision sera prise lors du prochain conseil municipal, sous réserve, d'avoir les renseignements attendus.
Approuvé à l'unanimité

7/ Délibération : Approbation du Budget Principal pour l'exercice 2023 :

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des finances publiques,
Vu le budget communal,
Considérant qu'il y a lieu de voter pour l'année 2023, le budget principal de l'exercice 2023 de la commune.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve le budget Principal pour l'année 2023 qui se décompose comme suit :
Au Budget Principal 2023

SECTION	DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES
Investissement	788.876 ,03	788.876,03
Fonctionnement	1.284.059,15	1.284.059,15
Total	**2.072.935,18**	**2.072.935,18**
A l'unanimité		

8/ Délibération : Demande de subvention auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2023 (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux), concernant le vitrage de la salle polyvalente de la commune du Brusquet :

Monsieur le Maire expose que,
Le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2023 (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux), concernant le vitrage de la salle polyvalente de la commune du Brusquet, une aide financière.
Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :
Vitrage de la salle polyvalente de la commune du Brusquet *dont la dépense est estimée à 99 049,95 € HT.*
Monsieur le Maire sollicite la participation financière de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2023 (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux), pour la réalisation de ce projet, à hauteur des taux de financement ci-dessous mentionnés pour l'année 2023 :

Coût du projet H.T. :	99.049,95 €
TVA 20% :	19.809,99 €
Préfecture des AHP–DETR 70% :	69.334,97 €
Autofinancement de la commune (30 %) :	29.714,98 €
Coût TTC du projet :	118.859,94 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Adopte le projet présenté d'un montant total estimé à 99.049,95 € HT.
Sollicite l'attribution d'une subvention de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2023, d'un montant de 69.334,97 €.
Dit que le financement global de cet investissement sera inscrit au budget principal de 2023.
Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent.
Approuvé à l'unanimité

9/ Délibération : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF), concernant le changement de l'éclairage du stade municipal de la commune du Brusquet :

Monsieur le Maire expose que,
Le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Fédération Française de Football, concernant le changement de l'éclairage du stade municipal de la commune du Brusquet, une aide financière.
Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :
Changement de l'éclairage du stade municipal de la commune du Brusquet *dont la dépense est estimée à 24 580 € HT.*
Monsieur le Maire sollicite la participation financière de la Fédération Française de Football, pour la réalisation de ce projet, à hauteur des taux de financement ci-dessous mentionnés pour l'année 2023 :

Coût de l'acquisition H.T. :	24.580,00 €
TVA 20 % :	4.916,00 €
Participation de la FFF (30 %) :	7.374,00 €
Participation de la Région (50 %) :	12.290,00 €
Autofinancement de la commune (20 %) :	4.916,00 €
Coût TTC de l'acquisition :	29496,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Adopte le projet présenté d'un montant total estimé à 24.580 € HT.
Sollicite l'attribution d'une subvention de la Fédération Française de Football, d'un montant de 7.374 €.
Dit que le financement global de cet investissement sera inscrit au budget principal de 2023.
Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent.
Approuvé à l'unanimité

10/ Délibération : Demande de subvention auprès de la Région SUD dans le cadre de « Nos communes d'abord) (anciennement FRAT) 2023 concernant le changement de l'éclairage du stade municipal de la commune du Brusquet :

Monsieur le Maire expose que,
Le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Région SUD dans le cadre de « Nos Communes d'abord » 2023, concernant le changement de l'éclairage du stade municipal de la commune du Brusquet, une aide financière.
Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :
Changement de l'éclairage du stade municipal de la commune du Brusquet *dont la dépense est estimée à 24 580 € HT.*
Monsieur le Maire sollicite la participation financière de la Région SUD dans le cadre de « Nos Communes d'abord » 2023, pour la réalisation de ce projet, à hauteur des taux de financement ci-dessous mentionnés pour l'année 2023 :

Coût de l'acquisition H.T. :	24.580,00 €
TVA 20 % :	4.916,00 €
Participation de la Région (50 %) :	12.290,00 €
Participation de la FFF (30 %) :	7.374,00 €
Autofinancement de la commune (20 %) :	4.916,00 €
Coût TTC de l'acquisition :	29.496,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Adopte le projet présenté d'un montant total estimé à 24.580,00 € HT.
Sollicite l'attribution d'une subvention de la Région SUD dans le cadre de « Nos Communes d'abord »2023, d'un montant de 12.290 €.
Dit que le financement global de cet investissement sera inscrit au budget principal de 2023.
Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent.
Approuvé à l'unanimité

11/ Information : Règlement de la collecte de PAA :
(A l'unanimité).

12/ Délibération : Questions Diverses :
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 02 mai 2023 et jusqu'au 31 mai 2023, il est demandé au personnel communal et équipe pédagogique de ne plus stationner sur les parkings devant l'école et la mairie afin d'observer pendant quelques semaines le trafic de voitures aux entrées et sorties scolaires.

Nous cherchons à mesurer si les usagers utilisent les parkings ou se garent anarchiquement.

Monsieur Serge PAU et Madame Florence FRANÇOIS informent que la soirée de la St Patrick organisée par le comité des fêtes au mois de mars dernier a été un réel succès.

Suite à l'organisation d'une journée dans le cadre de « Mars Bleu », Florence FRANÇOIS indique que les bénéfices de cette journée seront remis à l'association de la ligue contre le cancer le mercredi 19 avril pr*ochain avec tous les membres des associations concernées.*

Monsieur Arnaud VAUDREMONT demande de refaire un devis pour remplacer la pompe du forage qui arrose le stade car celle-ci ne fonctionne plus et la pelouse souffre à certains endroits.

Monsieur Frédéric KISTON propose de faire poser des bacs à fleurs sur les garde-corps de certaines rues du hameau du Mousteiret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Le secrétaire de séance : Serge PAU

Directeur de la publication
Gilbert REINAUDO

Comité de rédaction
Marion CORRIOL
Christelle COUET
Thierry NOTO
Serge PAU
Crédits photos
Mairie du Brusquet

Contributeurs
Régine DESMAZIERES
Florence FRANÇOIS
Claudie LEPORT-DELONG
Jean-Pierre MARY

Photo de couverture extraite d'une vidéo de **Laura Rochette**
UNESCO Géoparc de Haute-Provence

provence alpes agglo

NOUVEAU
Valable sur la ligne D1
"Le petit bus"

TRANSPORT SCOLAIRE

INSCRIPTION EN LIGNE
à compter du 15 juin 2023

https://pegaseweb-inetum.services/capad/usager/

☎ 04.92.32.43.27

@ transports@provencealpesagglo.fr